

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION aux sessions, événements d'église et pèlerinages organisés par la direction des pèlerinages de Valence

---

En vigueur au 01 janvier 2026

Nous vous invitons à prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Participation (CGP) en les lisant attentivement. Dans le cas d'une participation à une session, un événement d'église ou un pèlerinage entrant dans le cadre des dispositions soumises au code du tourisme\*, celles-ci compléteront un Formulaire d'information reprenant les dispositions légales visées à la loi 2009.888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et Droits essentiels de l'Ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyages liés. Plus de détails sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000036242695&idSectionTA=LEGISCTA000006158352&cidTexte=LEGI TEXT000006074073&dateTexte=20190204>

NB : ces CGP peuvent être complétées par des Conditions Particulières de Participation (CPP) dont les spécifications complètent et se substituent aux conditions générales énoncées dans le présent document.

\* Il est entendu qu'une session, un événement d'église ou un pèlerinage est soumis au code du tourisme (article L211-2) s'il regroupe les éléments suivants :

- Il dépasse 24 heures ou inclus une nuitée,
- Il présente la combinaison de plus d'un service de voyage (transport, logement, ...),
- Que ces services soient proposés à un prix « tout compris », réglé sous forme forfaitaire.

Sinon c'est que l'activité est simplement couverte par la responsabilité civile générale de l'association diocésaine. Il vous suffit alors d'entrer en contact avec le service des pèlerinages afin de vérifier l'adéquation avec les services d'assurance.

### **ARTICLE PRÉLIMINAIRE**

#### **Identification de la structure**

Diocèse de Valence – Direction diocésaine des Pèlerinages

Raison sociale : association de loi 1905

Siège social : Maison du Bon Pasteur, 11 Rue du Clos Gaillard, BP 825, 26008 VALENCE CEDEX

Téléphone : 04 75 81 77 15

Courriel : pelerinages@valence.cef.fr

SIRET : 779 470 269 000 35

#### **Définitions**

« AD » désigne l'association diocésaine de Valence

« DDP » désigne la Direction Diocésaine des Pèlerinages

« Services » désigne l'ensemble des activités et modalités pratiques proposées par la DDP

« Participant » désigne la personne s'étant inscrite auprès de la DDP pour la session, l'événement d'église ou le pèlerinage

« Prestataire » désigne les tiers susceptibles d'intervenir dans l'organisation de la session, l'événement d'église ou le pèlerinage

« Site » désigne le site internet du diocèse de Valence hébergeant des pages « pèlerinages » sur lesquelles se trouvent des documents référencés dans ces CGP (Conditions Générales de Participation) : pelerinages.valence.cef.fr

« Commande » désigne l'acte d'inscription réalisé par un participant en rédigeant le bulletin d'inscription.

## **Assurance**

La direction diocésaine des pèlerinages a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile générale auprès de Mutuelle Saint Christophe assurances – 277 rue St Jacques – 75256 – PARIS cedex 05. Cette police d'assurance porte le numéro [voir art. 6].

## **ARTICLE 1 - APPLICATION ET OPPOSABILITÉ**

Toutes les inscriptions à des sessions, évènements d'église et pèlerinages organisés par le diocèse de Valence sont soumises aux présentes Conditions Générales de Participation (dites « CGP Pèlerinage »). Celles-ci sont valables à compter de la date d'entrée en vigueur mentionnée en tête de document. Elles sont disponibles sur le site (cf. site internet de l'AD du diocèse de Valence-pages pèlerinages concernées).

Il est donc impératif que le participant lise attentivement les CGP mentionnées sur chaque formulaire d'inscription. Il lui est notamment conseillé de les télécharger et/ou de les imprimer afin d'en conserver une copie au jour de sa commande (lien rappelé dans le courriel de confirmation d'inscription ou sur le bulletin d'inscription) ; celles-ci sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, sans préavis, étant entendu, que de telles modifications seront inapplicables aux inscriptions à la session, à l'évènement d'église ou au pèlerinage effectué antérieurement.

Les CGP peuvent être complétées par des Conditions Particulières de Participation accessibles soit sur le site internet de l'AD-pages Pèlerinages, soit par demande écrite à l'adresse mentionnée à l'article préliminaire.

Le participant déclare avoir pris connaissance des présentes CGP et les avoir acceptées en signant le formulaire-bulletin d'inscription à la session, l'évènement d'église ou le pèlerinage

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de la DDP (« Confirmation d'inscription » envoyée au participant) constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le participant.

## **ARTICLE 2 - INSCRIPTIONS**

Toutes les inscriptions à des sessions, évènements d'église et pèlerinages se font obligatoirement au moyen de formulaire-bulletin d'inscription papier conçu à cet effet ou en ligne, et adressé à la Direction des Pèlerinages (adresse définie dans l'article préliminaire).

Les formulaires d'inscription sont accessibles soit sur le site, soit par communication publique, soit sur demande privée à la DDP.

## **Informations transmises**

Il est de la responsabilité du participant de vérifier l'exhaustivité et la conformité des renseignements qu'il fournit lors de sa commande. La DDP ne pourrait être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs de saisie induites par la remise de renseignements erronés et des frais et conséquences qui en découleraient. Dans ce contexte, ces frais seraient à la charge du participant.

## **Communication avec le participant après l'inscription**

Toutes les communications découlant d'une inscription se feront prioritairement par courriel envoyé à l'adresse indiquée au moment de son inscription par le participant ; exceptionnellement, une transmission par courrier pourra pallier l'absence de boîte de messagerie opérationnelle d'un participant.

Dans le cas où le participant ne recevrait aucune information dans les 15 (quinze) jours suivant son inscription (à minima sous forme d'une « Confirmation d'inscription »), il est de sa responsabilité d'en informer la DDP par courriel (à l'adresse de la direction des pèlerinages [pelerinages@valence.cef.fr](mailto:pelerinages@valence.cef.fr), défini dans l'article préliminaire) afin d'obtenir les informations nécessaires à sa bonne participation et débloquer la situation.

## Validation de l'inscription

L'inscription est considérée comme définitive dès lors que seront réunis les trois éléments suivants :

- La réception du formulaire d'inscription à une session, évènement d'église ou pèlerinage dûment complété,
- L'acceptation des présentes CGP (et éventuelles Conditions Particulières de Participation),
- La réception du paiement (selon les modalités prévues de règlement de la session, l'évènement d'église ou le pèlerinage.

## Prestataires

La DDP peut faire appel à des prestataires pour la fabrication des services fournis pour la session, l'évènement d'église ou le pèlerinage. Ceux-ci conservent en tout état de cause leur responsabilité propre, la DDP ne pouvant être confondue avec ces mêmes prestataires.

## Formalités administratives, sanitaires et de police

Il est à la charge du participant de se plier aux formalités de police, douanes et santé à tout moment du pèlerinage.

Dans le cas d'un pèlerinage à l'étranger, chaque participant doit également prendre à sa charge l'obtention de tous les documents (pièce d'identité, passeport, autorisation parentale pour les mineurs, carte européenne d'assurance maladie, autorisations, visas, certificat de vaccination etc...) exigés par les autorités des pays concernés.

Par ailleurs et au regard du contexte international, il est également conseillé au participant de consulter régulièrement le site internet du ministère des affaires étrangères français (Conseils aux voyageurs par pays - France Diplomatie) à l'adresse suivante : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/)

## **ARTICLE 3 - PARTICIPATION FINANCIÈRE ET MODALITÉ DE PAIEMENT**

### Participation financière

La participation financière à l'ensemble de nos services fournis lors de la session, l'évènement d'église ou le pèlerinage est calculée et exprimée en euro (toutes taxes comprises) et est à régler dans cette devise.

### Les modes de paiement

Pour régler le coût de l'inscription à une session, un évènement d'église ou à un pèlerinage, le *participant* dispose de l'ensemble des modes de paiement suivant :

- Par chèques libellés à l'ordre de ADV et à envoyer avec l'inscription,
- Par carte bancaire si règlement en ligne,
- Par virement bancaire. L'ordre du virement doit préciser le nom du participant, et la session, l'évènement d'église ou le pèlerinage considéré.

### Paiement par chèque

Une inscription payée par chèque sera traitée à réception du règlement, celui-ci étant encaissé. La confirmation de la réservation débute à la réception du chèque, sous réserve d'encaissement de celui-ci.

Il n'est pas possible de régler une inscription par chèque émis par une banque hors de France.

## **ARTICLE 4 - ANNULATION**

### **Annulation du fait du participant**

Toute annulation doit être signifiée à la DDP :

- Soit par courriel envoyé avec accusé de lecture à l'adresse courriel définie dans l'article préliminaire,
- Soit par courrier postal recommandé avec accusé de réception envoyé à l'adresse postale définie dans l'article préliminaire.

Les conditions générales d'annulation sont :

- Voir les modalités dans les CPP de chaque session, évènement d'église ou pèlerinage si elles existent.

Si le participant n'annule pas sa participation ou ne se présente pas au départ, il ne sera procédé à aucun remboursement. De même s'il ne peut présenter, dans les délais fixés, les documents obligatoires ou de santé exigés pour sa participation (passeport, visas, carte d'identité, certificat de vaccinations...).

### **Cas de force majeure**

Le participant peut annuler sans frais son inscription par suite d'un cas de force majeure tel que :

- Le décès, un accident ou une maladie subite mettant en danger la vie d'un membre de la famille,
- Une catastrophe naturelle impactant directement le participant,
- Un sinistre survenant au domicile du participant nécessitant impérativement sa présence sur les lieux (incendie, fuite d'eau ou cambriolage),
- Obligations d'origine gouvernementale imposées par les autorités après l'inscription (ex : fonction de juré, comparutions devant les tribunaux, affectations militaires ou gouvernementales).

La déclaration écrite faite par le participant doit obligatoirement être accompagnée de l'attestation médicale ou de toute autre pièce justifiant l'annulation, que ce soit pour maladie, accident ou cas de force majeure, dans les 10 (dix) jours suivant sa déclaration d'annulation (sauf mention différente prévue dans des CPP).

NB : en cas de litige, ce sont les tribunaux qui décident si l'évènement relève de la force majeure.

Sont définis comme :

- « Catastrophes naturelles » : phénomène tel qu'un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel ayant eu pour cause l'intensité anormale d'un agent naturel, étant connu comme tel par les pouvoirs publics,
- « Maladie » : altération soudaine et imprévisible de la santé de la personne, constatée par une autorité médicale compétente, pour laquelle un certificat médical est établi,
- « Membre de la famille » : père, mère, grands-parents, arrière-grands-parents, beaux-parents, conjoint, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants ;

### **Informations complémentaires**

Toute session, tout évènement d'église ou pèlerinage interrompu ou abrégé ou toute activité non consommée du fait du participant, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à aucune indemnisation ou remboursement.

La DDP ne peut être tenue pour responsable d'un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre organisé par le participant indépendamment du groupe, qui entraînerait sa non-présentation au départ, pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

## **Annulation du fait de la DDP**

En cas d'annulation du fait de la DDP, en raison d'un nombre insuffisant de participants, de raisons externes ou d'un événement majeur à caractère exceptionnel, le participant sera prévenu dans les meilleurs délais possibles et la DDP lui proposera le remboursement intégral des sommes versées sauf CPP liées à la session, évènement d'église ou pèlerinage.

Dans le cas où la session, évènement d'église ou pèlerinage en cours serait interrompu pour des événements politiques, climatiques, ou indépendants de la DDP, la responsabilité de celle-ci ne pourrait être engagée et le participant ne pourrait prétendre à aucun remboursement ni dédommagement.

## **ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ**

La DDP garantit le bon déroulement de la session, évènement d'église ou pèlerinage, en France ou à l'étranger et apporte une aide aux participants en difficulté, sans toutefois être tenue pour responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des services prévus au contrat imputables aux participants, à des cas fortuits, à des causes de force majeure ou du fait d'un tiers.

La DDP ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle du participant.

Il est précisé que toutes les activités délivrées par un prestataire extérieur relèvent de la responsabilité exclusive du prestataire extérieur qui a la charge de l'organisation.

Tout dommage causé par un participant dans les locaux mis à disposition, lieux d'hébergement ou sites visités, ou encore envers un tiers est de la responsabilité personnelle (civile ou pénale) du participant.

## **ARTICLE 6 – ASSURANCE**

### **Assurance responsabilité générale**

Pour les sessions, événements d'Eglise ou pèlerinages qui ne relèvent pas de la législation du tourisme, l'AD de Valence a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile générale auprès de la Mutuelle Saint Christophe – assurance, 277 Rue St Jacques - 75256 PARIS Cedex 05

Cette police d'assurance porte le n° 0000005014397004.

### **Assurance responsabilité civile professionnelle**

- Pour les sessions, événements d'Eglise ou pèlerinages qui relèvent de la législation du tourisme, la DDP a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de Mutuelle Saint Christophe assurances – 277 Rue St Jacques – 75256 – PARIS cedex 05. Cette police d'assurance porte les numéros : 11246545804 et 11246295004. En cas de coopération formalisée avec un mandant, les participants d'un projet culturel porté par ce dernier bénéficient de l'ensemble de ces assurances, sauf refus express de leur part ; ces informations sont mentionnées dans le « dossier du Pèlerinage ».
- Les prestataires conservent en tout état de cause leur responsabilité propre et obligations assurantielles, La DDP ne peut être confondue avec ces mêmes prestataires
- La garantie prend en charge les dommages causés à des participants, à des prestataires de services ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de l'offre, de l'organisation et de la vente des prestations définies aux articles L.211-1 et L.211-4, tant du fait de l'opérateur de voyages que du fait de ses préposés, salariés et non-salariés. »
- Une assistance et rapatriement pour les séjours en France et en Europe est automatiquement incluse dans le prix du pèlerinage
- Une assistance, maladie et rapatriement pour les séjours hors d'Europe : nécessaire dans le cadre d'un voyage avec forfait hors Europe est incluse de base dans le prix du pèlerinage.
- Une assurance annulation peut être incluse dans les propositions de voyages pastoraux en France. Elle est intégrée pour les séjours à l'international (se référer aux Conditions Particulières de Participation des dits séjours).

## **ARTICLE 7 - IMMATRICULATION AU REGISTRE DES OPERATEURS DE VOYAGES ET DE SÉJOURS**

La DDP est immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours Atout France sous le numéro IM 026230003.

## **ARTICLE 8 - GARANTIE FINANCIÈRE**

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour, le rapatriement des participants est garanti.

La DDP a souscrit pour cela, une protection contre l'insolvabilité auprès de Atradius contrat 378260.

Les participants peuvent prendre contact avec cette entité si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'AD BA (N<sup>o</sup> de client : 543838). Cette police porte le numéro 378260/Caution N<sup>o</sup> 1

## **ARTICLE 9 – CHARTE RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DES UTILISATEURS**

### **Définition et nature des données à caractère personnel**

Lors de votre utilisation du site internet accessible à l'adresse Venio.fr (ci-après la « Plateforme Inscription »), à travers lequel nous vous permettons de vous inscrire à l'un de nos événements et d'organiser et gérer vos déplacements pour cet événement, nous pouvons être amenés à vous demander de nous communiquer des données à caractère personnel vous concernant, désignant toutes les données qui permettent d'identifier un individu directement ou indirectement.

Dans ce cadre, nous collectons les données suivantes :

#### **Information que vous nous communiquez**

Pour la bonne exécution des services que nous proposons à travers la Plateforme Inscription, et notamment les services de paiement, nous collectons les données suivantes :

- Informations permettant votre identification lors de l'inscription à une session, un événement d'église ou un pèlerinage : nom, prénom, entités associées le cas échéant, adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone fixe ou mobile ;
- Toutes informations que vous choisirez de nous communiquer dans le cadre de l'exécution des services, notamment lorsque vous laissez un avis ou nous communiquez des informations relatives à l'exécution d'une commande.

#### **Information que nous collectons automatiquement lors de votre utilisation de la Plateforme**

Lors de votre utilisation de la Plateforme Inscription et pour la bonne exécution des services, nous sommes également susceptibles de collecter des données à caractère personnel vous concernant, de manière automatique par l'intermédiaire des outils et services proposés sur la Plateforme Inscription. Nous sommes amenés à collecter les données suivantes :

- Informations d'utilisation des outils et fonctionnalités de la Plateforme : nous collectons des informations concernant vos interactions avec la Plateforme et notamment, les pages ou les contenus consultés sur la Plateforme, les liens sur lesquels vous avez cliqués ;
- Informations de connexion et relatives aux équipements et appareils que vous utilisez pour vous connecter à la Plateforme : nous collectons les données de connexion d'appareils lorsque vous accédez et utilisez la Plateforme, y compris si vous n'avez pas ouvert de compte sur notre Plateforme, et notamment, votre adresse IP, les dates et heures de connexion, les données relatives au matériel et aux logiciels informatiques utilisés, les identifiants uniques, les données de plantage, les pages visualisées ou affichées avant ou après s'être connecté à la Plateforme ;
- Informations sur les opérations de paiement : date et heure du paiement, moyen de paiement utilisé, date d'expiration du moyen de paiement, montant du paiement.

### 1. **Objet de la présente charte**

La présente charte a pour objet de vous informer sur les moyens que nous mettons en œuvre pour collecter et traiter vos données à caractère personnel, dans le respect le plus strict de vos droits.

Nous vous indiquons à ce sujet que nous nous conformons, dans la collecte et la gestion de vos données à caractère personnel, à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version modifiée suite à la loi de transposition du Règlement général de protection des données n°2018-493 du 20 juin 2018.

### 2. **Identité du responsable de la collecte et du traitement de données**

Le responsable de la collecte et du traitement de vos données à caractère personnel est AD de Valence dénommée dans le cadre de la présente charte « Nous ».

### 3. **Collecte et traitement des données à caractère personnel**

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées pour répondre à une ou plusieurs des finalités suivantes :

- Gérer votre accès à la Plateforme et aux services accessibles sur la Plateforme et leur utilisation, ainsi que répondre à toute demande concernant votre utilisation des services,
- Effectuer les opérations relatives à la gestion et au suivi de nos relations avec nos clients, à l'occasion de l'utilisation de nos services, concernant notamment les commandes, les factures, les contrats, les programmes de fidélité,
- Constituer un fichier d'utilisateurs, de clients et prospects,
- Adresser des newsletters ou tous messages informatifs relatifs à notre actualité et/ou toute évolution de nos services et/ou toute opération promotionnelle ou publicitaire. Dans le cas où vous ne le souhaiteriez pas, nous vous donnons la faculté d'exprimer votre refus à ce sujet lors de la collecte de vos données ;
- Adresser des publicités, et notamment des publicités de nos produits et services, dont des publicités ciblées, par email, par SMS ou par téléphone. Dans le cas où vous ne le souhaiteriez pas, nous vous donnons la faculté d'exprimer votre refus à ce sujet lors de la collecte de vos données.
- Communiquer vos données d'identification aux membres du groupe [à compléter] ou à nos partenaires, dont la liste est indiquée sur la Plateforme. Dans le cas où vous ne le souhaiteriez pas, nous vous donnons la faculté d'exprimer votre refus à ce sujet lors de la collecte de vos données.
- Élaborer des statistiques d'utilisation et de fréquentation de nos services,
- Optimiser le fonctionnement et l'efficacité des services que nous vous proposons,
- Gérer la gestion des avis des personnes sur des services ou contenus,
- Gérer les impayés et les contentieux éventuels quant à l'utilisation de nos services,
- Respecter nos obligations légales et réglementaires.

Nous vous informons, lors de la collecte de vos données personnelles, si certaines données doivent être obligatoirement renseignées ou si elles sont facultatives. Nous vous indiquons également quelles sont les conséquences éventuelles d'un défaut de réponse.

### 4. **Destinataires des données collectées et traitées**

Le personnel de l'AD de Valence, les services chargés du contrôle (le cas échéant, un commissaire aux comptes) et nos sous-traitants auront accès à vos données à caractère personnel. Notamment, vous êtes informés que la Plateforme est accessible à distance en mode Saas (software as a service), et que celle-ci est éditée par la société SPYRIT systèmes d'information, société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 431 433 184, qui gère la maintenance et l'hébergement de cette Plateforme.

Peuvent également être destinataires de vos données à caractère personnel les organismes publics, exclusivement pour répondre à nos obligations légales, les auxiliaires de justice, les officiers ministériels et les organismes chargés d'effectuer le recouvrement de créances.

Sauf refus de votre part lors de la collecte de vos données, nous communiquerons également vos données d'identification dont le détail est indiqué à l'article 1 de la présente Charte, aux partenaires dont la liste est précisée sur la Plateforme. Chacune de ces sociétés pourra les utiliser pour les mêmes finalités et sous les mêmes conditions que celles visées dans la présente Charte. Chaque société reste toutefois seul et unique responsable du respect de ses obligations légales et déclaratives dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel qu'elle effectue par elle-même, avec ses propres moyens et pour ses seuls besoins. Nous ne sommes responsables que de notre utilisation de vos données à caractère personnel, à l'exclusion de toutes autres utilisations effectuées par l'une de ces sociétés.

### 5. **Cession des données à caractère personnel**

Vos données à caractère personnel ne feront pas l'objet de cessions, locations ou échanges au bénéfice de tiers.

Par dérogation et si vous nous donnez votre accord, nous pourrions transmettre vos données à caractère personnel à nos partenaires dont la liste est indiquée sur la Plateforme.

Cependant, vous êtes informés que nous nous réservons la possibilité de communiquer à des tiers vos données entièrement anonymisées et sous forme agrégée, c'est-à-dire dans une forme ne permettant pas de vous identifier, de quelque manière que ce soit.

#### 6. **Durée de conservation des données à caractère personnel**

- Concernant les données relatives à la gestion et au suivi des relations avec les utilisateurs de nos services :  
Vos données à caractère personnel ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire à la gestion de notre relation avec vous. Toutefois, les données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, devant être conservées au titre du respect d'une obligation légale, le seront pendant la durée prévue par la loi en vigueur.  
Nous conservons vos données pendant un délai maximum de trois (3) ans à compter de la collecte de vos données ou du dernier contact émanant de l'utilisateur ou de la fermeture de votre compte sur la Plateforme.  
Au terme de ce délai de trois (3) ans, nous pourrions reprendre contact avec vous pour savoir si vous souhaitez continuer à recevoir des informations sur nos services.
- Concernant les données relatives aux cartes bancaires :  
Les transactions financières relatives au paiement des opérations de financement et des frais via la Plateforme, sont confiées à un prestataire de services de paiement qui en assure le bon déroulement et la sécurité.  
Pour les besoins des services, ce prestataire de services de paiement peut être amené à être destinataire de vos données à caractère personnel relatives à vos coordonnées bancaires été notamment vos numéros de cartes bancaires, d'IBAN ou de RIB, qu'il recueille et conserve en notre nom et pour notre compte.  
Nous n'avons pas accès à ces données.  
Pour vous permettre de réaliser régulièrement des paiements sur la Plateforme, vos données relatives à vos cartes bancaires sont conservées pendant le temps de votre inscription sur la Plateforme et à tout le moins, jusqu'au moment où vous réalisez votre dernière transaction.  
En ayant coché sur la Plateforme la case expressément prévue à cet effet, vous nous donnez votre consentement exprès pour cette conservation.  
Les données relatives au cryptogramme visuel ou CVV2, inscrit sur votre carte bancaire, ne sont pas stockées.  
Si vous refusez que vos données à caractère personnel relatives à vos numéros de cartes bancaires soient conservées dans les conditions précisées ci-dessus, nous ne conserverons pas ces données au-delà du temps nécessaire pour permettre la réalisation de la transaction.  
En tout état de cause, les données relatives à celles-ci pourront être conservées, pour une finalité de preuve en cas d'éventuelle contestation de la transaction, en archives intermédiaires, pour la durée prévue par l'article L 133-24 du Code monétaire et financier, en l'occurrence treize (13) mois suivant la date de débit. Ce délai peut être étendu à quinze (15) mois afin de prendre en compte la possibilité d'utilisation des cartes de paiement à débit différé.
- Concernant la gestion des listes d'opposition à recevoir de la prospection :  
Les informations permettant de prendre en compte votre droit d'opposition sont conservées au minimum trois (3) ans à compter de l'exercice du droit d'opposition.
- Concernant les statistiques de mesure d'audience :  
Les informations stockées dans le terminal des utilisateurs ou tout autre élément utilisé pour identifier les utilisateurs et permettant leur traçabilité ou fréquentation ne seront pas conservées au-delà de treize (13) mois.
- Concernant l'archivage des données relatives aux opérations bancaires :  
A l'issue de la durée de conservation de vos données telle que précisée ci-dessus, nous vous informons que nous archivons vos données pendant un délai de deux (2) ans pour répondre à nos obligations légales, notamment en termes de lutte contre la fraude bancaire et le blanchiment d'argent.

#### 7. **Sécurité**

Nous vous informons prendre toutes précautions utiles, mesures organisationnelles et techniques appropriées pour préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de vos données à caractère personnel et notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

#### 8. **Hébergement**

Nous vous informons que vos données sont conservées et stockées, pendant toute la durée de leur conservation sur les serveurs de la société PLANET SERVICE, situés en France dans l'Union européenne.

Vos données ne feront l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union européenne dans le cadre de l'utilisation des services que nous vous proposons.

#### 9. Cookies

Les cookies sont des fichiers textes, souvent cryptés, stockés dans votre navigateur. Ils sont créés lorsque le navigateur d'un utilisateur charge un site internet donné : le site envoie des informations au navigateur, qui crée alors un fichier texte. Chaque fois que l'utilisateur revient sur le même site, le navigateur récupère ce fichier et l'envoie au serveur du site internet.

On peut distinguer trois types de cookies, qui n'ont pas les mêmes finalités : les cookies techniques, les cookies des réseaux sociaux et les cookies publicitaires :

- Les cookies techniques sont utilisés tout au long de votre navigation, afin de la faciliter et d'exécuter certaines fonctions. Un cookie technique peut par exemple être utilisé pour mémoriser les réponses renseignées dans un formulaire ou encore les préférences de l'utilisateur s'agissant de la langue ou de la présentation d'un site internet, lorsque de telles options sont disponibles.
- Les cookies des réseaux sociaux peuvent être créés par les plateformes sociales pour permettre aux concepteurs de sites internet de partager le contenu de leur site sur lesdites plateformes. Ces cookies peuvent notamment être utilisés par les plateformes sociales pour tracer la navigation des internautes sur le site internet concerné, qu'ils utilisent ou non ces cookies.
- Les cookies publicitaires peuvent être créés non seulement par le site internet sur lequel l'utilisateur navigue, mais également par d'autres sites internet diffusant des publicités, annonces, widgets ou autres éléments sur la page affichée. Ces cookies peuvent notamment être utilisés pour effectuer de la publicité ciblée, c'est-à-dire de la publicité déterminée en fonction de la navigation de l'utilisateur.

Nous utilisons des cookies techniques. Ceux-ci sont stockés dans votre navigateur pour une période de treize (13) mois.

Nous utilisons des cookies des réseaux sociaux. Ces cookies ne sont déposés que si vous donnez votre accord. Vous pouvez vous informer sur leur nature, les accepter ou les refuser.

Nous vous invitons par ailleurs à consulter les politiques de protection de la vie privée des plateformes sociales à l'origine de ces cookies, pour prendre connaissance des finalités d'utilisation des informations de navigation qu'elles peuvent recueillir grâce à ces cookies et des modalités d'exercice de vos droits auprès de ces plateformes.

Nous utilisons Google Analytics, qui est un outil statistique d'analyse d'audience qui génère des cookies permettant de mesurer le nombre de visites sur la Plateforme, le nombre de pages vues et l'activité des visiteurs. Votre adresse IP est également collectée pour déterminer la ville depuis laquelle vous vous connectez. La durée de conservation de ce cookie est mentionnée à l'article 7 de la présente charte.

Nous vous rappelons à toutes fins utiles qu'il vous est possible de vous opposer au dépôt de cookies techniques et des cookies générés par Google Analytics, en configurant votre navigateur. Un tel refus pourrait toutefois empêcher le bon fonctionnement de la Plateforme.

#### 10. Consentement

Lorsque vous choisissez de communiquer vos données à caractère personnel aux fins de l'exécution des services que nous proposons par l'intermédiaire de notre Plateforme, vous donnez expressément votre consentement pour la collecte et le traitement de celles-ci conformément à ce qui est énoncé à la présente charte et à la législation en vigueur.

Pour toute utilisation de vos données qui ne serait pas prévue par la présente Charte, nous solliciterons de nouveau votre consentement avant tout nouveau traitement.

#### Article 9 Droit d'accès à la CNIL

##### 1. Accès à vos données à caractère personnel

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, vous disposez du droit d'accéder à vos données pour en obtenir la communication et le cas échéant en obtenir, la rectification ou l'effacement, à travers un accès en ligne à votre dossier. Vous pouvez également vous adresser à :

- adresse de courrier électronique : [chancellerie@valence.cef.fr](mailto:chancellerie@valence.cef.fr)

- adresse de courrier postal : Maison du Bon Pasteur, 11 Rue du Clos Gaillard, BP 825, 26008 VALENCE CEDEX

Il est rappelé que toute personne peut, pour des motifs légitimes, demander la limitation au traitement des données la concernant ou s'opposer audit traitement.

Nous vous informerons qu'en cas de rectification ou effacement de vos données à caractère personnel, ainsi que de limitation des traitements, réalisés suite à une demande de votre part, nous notifieront lesdites modifications aux personnes auxquelles nous avons communiqué vos données, à moins qu'une telle communication s'avère impossible.

## **2. Portabilité de vos données à caractère personnel**

Vous disposez d'un droit à la portabilité des données à caractère personnel que vous nous aurez fournies, entendues comme les données que vous avez déclarées activement et consciemment dans le cadre de l'accès et de l'utilisation des services, ainsi que des données générées par votre activité dans le cadre de l'utilisation des services. Nous vous rappelons que ce droit ne porte pas sur les données collectées et traitées sur une autre base légale que le consentement ou l'exécution du contrat nous liant.

Ce droit peut être exercé gratuitement, à tout moment, et notamment lors de la fermeture de votre compte sur la Plateforme, afin de récupérer et de conserver vos données à caractère personnel, en utilisant le bouton mis à votre disposition à cet effet sur la Plateforme.

Dans ce cadre, nous vous adresserons vos données à caractère personnel, par tous moyens jugés utiles, dans un format ouvert standard couramment utilisé et lisible par machine, conformément à l'état de l'art.

## **3. Introduction d'une réclamation devant une autorité de contrôle**

Vous êtes également informés que vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle compétente, (la Commission Nationale Informatique et Libertés pour la France), dans l'Etat membre dans lequel se trouve votre résidence habituelle, votre lieu de travail ou le lieu où la violation de vos droits aurait été commise, si vous considérez que le traitement de vos données à caractère personnel objet de la présente Charte constitue une violation des textes applicables.

Ce recours pourra être exercé sans préjudice de tout autre recours devant une juridiction administrative ou juridictionnelle. En effet, vous disposez également d'un droit à un recours administratif ou juridictionnel effectif si vous considérez que traitement de vos données à caractère personnel objet de la présente Charte constitue une violation des textes applicables.

## **4. Communication relative à une violation de données à caractère personnel**

Si nous constatons une faille de sécurité dans le traitement de vos données susceptibles d'entraîner un risque élevé pour vos droits et libertés, nous vous en informerons dans les meilleurs délais. Nous vous détaillerons à cette occasion la nature de la violation rencontrée et les mesures mise en place pour y mettre un terme.

## **5. Modifications**

Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de modifier à tout moment la présente charte, en totalité ou en partie. Ces modifications entreront en vigueur à compter de la publication de la nouvelle charte. Votre utilisation de la Plateforme suite à l'entrée en vigueur de ces modifications vaudra reconnaissance et acceptation de la nouvelle charte. A défaut et si cette nouvelle charte ne vous convient pas, vous ne devrez plus accéder à la Plateforme.

## **ARTICLE 10 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

Les présentes CGP et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGP sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte en français ferait foi en cas de litige.

Toute réclamation relative à une inscription ou un service fourni par un prestataire doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la DDP, dans les 10 (dix) jours suivant la date de réalisation de la session, l'évènement d'église ou le pèlerinage, à l'adresse suivante : Direction des pèlerinages Maison du Bon Pasteur - 11 Rue du Clos Gaillard – BP825 – 26008 VALENCE CEDEX.

Après avoir saisi la DDP, et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 (soixante) jours, le participant peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)